



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU SAMEDI 21 MARS 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire des propriétaires de la Résidence du Bief a été convoquée le samedi 21 mars 2009 à 14h00 à la salle Brassens à LONGJUMEAU.

59 propriétaires sont présents
44 propriétaires sont représentés valablement

103 propriétaires au total prennent part au vote.

SONT ABSENTS ET NON REPRESENTES

SQUARE ERIK SATIE

Mrs ou Mmes Valet, Royer, Teulade, Guyot, Serva, Dias Domingues, Souteyrand.

SQUARE FRANCIS POULENC

Mrs ou Mmes Aube, Lacroix, Guguiano/Merrina, Rigout, Brinon, Jannin/Placin, Spilak, Aulois, Vasseur, Blanchart.

SQUARE GABRIEL FAURE

Mrs ou Mmes Tchialla, Brito de Barros, Humbert, Berquier, Reinbold/Ageron, Nouveau, Sevilla, Wietrich, Lebigre, Morel, Heim/Morel, Nashashibi, Oudin/Carlejo.

SQUARE HENRI DUPARC

Mrs ou Mmes Morvan, Van Maele, Georgiou, Attal, Chekhab, Yao Cla, Kergustant, Mevel, Dujardin, Dourdoigne, Chokomian, Delaval, Hulot, Paul, Plusquellec.

SQUARE MAURICE RAVEL

Mrs ou Mmes Duciel, Meusnier, Simon.

SQUARE PAUL DUKAS

Mrs ou Mmes Terroni/Cutard, Foulard, Houssenaly, Thibault, Manelphe, Benazzi.

SQUARE VINCENT D'INDY

Mrs ou Mmes Nichèle, Finociety, Milliat, Mamadaly, Houdayer, Herbin, Delarbre, Di Piazza, Vincent, Allou, Aymard, Boceno, Brunet, Diabate, Oubellil, Mougine, Mariot.

Début de la séance à 14h20

1) Election du Président de séance (Vote).

Le Président de l'ASLRB Monsieur Nozières demande un volontaire. Monsieur Siguier est sollicité et se présente.

A 14h30 Monsieur Nozières demande à l'Assemblée de procéder au vote.

Présents contre	1 Monsieur Valentin
Présents abstention	0

**103 personnes ont pris part au vote, dont 59 présents et 44 pouvoirs
Monsieur Siguier est nommé Président de séance à la majorité.**

L'ordre du jour est rappelé par Monsieur Siguier.

2) Rapport du Président de l'ASLRB

« Madame, Monsieur,

Avant de commencer nos travaux, qui seront les derniers de mon dernier mandat, je me permets d'exprimer au nom de tous, nos plus sincères condoléances aux familles LACROIX, DEUDON et TURCHET, en les assurant de notre soutien.

Qu'ils sachent qu'ils peuvent trouver toute l'aide nécessaire en tant que de besoin, car l'entraide, à quelques très petites exceptions près, a toujours été l'apanage des habitants de notre résidence.

La vie poursuivant son cours, il convient également de souhaiter la bienvenue aux 5 nouvelles familles arrivantes.

Le rapport d'activité pour l'année écoulée ne porte que sur des options décidées l'année dernière et sur le fonctionnement proprement dit, qui désormais a prit une allure de croisière, ce qu'il faut considérer avec satisfaction.

Je mentionnerai également la résurgence de quelques problèmes d'incivilités qui ont émaillé ces quelques mois.

Sur les décisions précédentes :

Des recherches ont été faites concernant la construction d'une maison destinée à l'usage du conseil, pour ses réunions, les archives et le matériel nécessaire à notre fonctionnement, financée par le produit des ventes des pignons.

Deux propositions vous seront soumises, dont l'une émane du travail de notre ancien trésorier Monsieur VASSEUR, qui confirme ainsi que même après avoir quitté le conseil, si un besoin est exprimé, l'envie de rendre service n'est en rien lié à un mandat quelconque, mais plutôt un état d'esprit.

Le BIEF solaire a par contre été un véritable problème puisque l'intérêt pour ce projet n'a rien d'évident en effet nous en sommes actuellement à 100 OUI, 22 NON et 58 NE SAIT PAS, ou NON CONSULTE.

C'est l'expectative, car il n'existe à l'heure actuelle qu'un seul square susceptible de pouvoir en bénéficier, il s'agit du square SATIE, qui seul, ne permettra probablement pas d'envisager une suite aussi favorable, que celle prévue à l'origine.

Sur le fonctionnement :

Depuis l'assemblée générale de 2002 nous fonctionnons avec 32 € mensuels de charge et ce n'est pas fini, puisque cette année encore verra cette proposition perdurer, l'objectif étant de poursuivre ainsi le plus longtemps possible !

Sachant qu'en 7 ans, le coût de la vie a augmenté d'environ 14 %, selon l'INSEE, notre fonctionnement en autogestion est bien un exemple et une preuve de stabilité !

Les espaces verts :

Je ne peux que louer le travail de notre jardinier !

C'est un homme qui sait tout faire, qui fait preuve d'un grand esprit d'initiative, qui est toujours présent et qui surtout par son travail, a bel et bien réussi à embellir la résidence.

Je me permets d'exprimer ici ma satisfaction d'avoir travaillé avec lui ces trois dernières années.

La télévision :

Le choix fait d'arrêter le contrat d'entretien de l'antenne, qui s'élevait il y a maintenant trois ans à 2000 €, en provisionnant cependant cette somme annuellement, nous a largement permis d'assurer le remplacement de l'amplificateur, pour moins de 400 € et d'être prêts à faire face à tout changement technologique.

Le matériel :

Aucune difficulté sur ce point, d'abord parce que notre jardinier en assure à 90 % l'entretien.

Ensuite notre politique de provisions annuelles, comme pour la télévision, nous permet d'attendre avec sérénité tout besoin de remplacement ou de renouvellement.

Internet :

Les objectifs principaux sont atteints, puisqu'ils permettent le téléchargement du cahier des charges et des statuts par les notaires, souvent oubliés par les vendeurs, ainsi que nos journaux.

Les objectifs secondaires sont moins affirmés, comme le lieu d'échanges ou les annonces, mais il s'agit d'une tâche mangeuse de temps pour son responsable.

Monsieur PATRIZI d'ailleurs, va bientôt nous quitter, et si personne n'est en capacité de lui succéder, une décision devra être prise par le Conseil.

Je termine ce point par une précision : le débit moyen de la résidence correspond à 2 ou 3 Mégas, ce qui est loin des 20 susceptibles d'être utilisés par les modems proposés par les opérateurs.

Cette absence de débit, est due à l'éloignement du central, (D/SLAM pour les connaisseurs) le taux d'affaiblissement est environ d'environ 50 Db, ce qui est considérable.

Il faut savoir que tout le transit s'effectue par les deux tout petits fils de téléphone et ceux qui aujourd'hui équiperont notre résidence, après presque 40 ans, sont dans un état que l'on peut aisément imaginer.

France Télécom, malgré plusieurs interventions estime ne rien devoir changer, tant que le coût des réparations est inférieur à celui de la refaçon du réseau.

La probabilité de la fibre optique est un deuxième alibi, sachant que son déploiement au BIEF interviendra un jour, mais bien malin qui pourrait le définir avec précision.

Concernant maintenant les incivilités :

Elles sont de deux ordres :

- Celles concernant des éléments extérieurs à la résidence, qui se réunissent au triangle devant le transfo EDF et pour lesquelles une demande a été faite au commissariat et à la mairie.

Madame le Maire et le Commissaire de police nous ont affirmé par écrit être attentifs à ce problème, et il est vrai qu'actuellement des patrouilles régulières ont lieu et ont déjà eu des effets positifs.

- Celles qui concernent des enfants de la résidence.

Les difficultés que nous avons connues précédemment étaient plutôt le fait d'adolescents qui aujourd'hui ont probablement pris conscience du peu d'intérêt qu'il y avait à polluer leur propre environnement, par des comportements sans intérêt.

Ils ont visiblement été remplacés par des beaucoup plus petits (une dizaine d'années) qui sont d'autant plus troublions qu'ils sont irresponsables, ce qu'il est difficile de leur reprocher vu leur âge.

Cette absence de reproches, par contre, n'est pas de mise vis-à-vis des parents qui laissent ces tous petits déambuler toute la journée, dehors, sans la moindre surveillance, voire tard le soir.

Leur regroupement naturel en petite bande, leur fait commettre dans le cadre d'une émulation imbécile, des actes absolument irréfléchis, comme faire des feux au moment des encombrants, casser des pots de fleurs, asperger le local du jardinier avec de vieux pots de peinture, arracher les poubelles de la mairie, toutes choses éminemment éducatives.

Il faut que les parents de ces enfants se ressaisissent rapidement, car il n'est pas envisageable de laisser se développer cette forme de petite primo délinquance, qui ne peut aller qu'en s'aggravant au fil des années, y compris pour eux, qui à force de laisser faire seront les premiers surpris, mais aussi les premiers à en subir les conséquences.

Je mentionnerai également les résidents, qui lorsqu'ils sortent leurs encombrants une journée après le ramassage, ne les rentrent pas, après s'être rendus compte de l'erreur.

Ce n'est pas grand-chose, même si c'est agaçant, mais ils éviteraient ainsi que leur environnement ne ressemble à une décharge publique pendant trois semaines.

Autrement dit, un peu de bonne volonté et les choses vont retrouver leur cours naturel, dans l'intérêt de tous.

Je terminerai en exprimant ma satisfaction pour les qualités relationnelles dont j'ai eu le privilège de profiter au cours de mes différents mandats.

Ce dernier n'a pas dérogé aux autres !

Ce n'est pas par dépit, ni même par lassitude que je ne me représente pas, mais par conviction.

Je pense en effet que sur les 180 familles que nous sommes, il existe un potentiel de gestionnaires véritables.

Lorsque j'ai participé au tout premier conseil en 1972, comme tous ceux qui participaient à l'époque, je travaillais !

Le fonctionnement de notre ASL a donc été assuré pendant presque 30 ans par des actifs !

Nous sommes quelques retraités aujourd'hui à y prendre part, mais si notre expérience est utile, la population de notre résidence s'est largement renouvelée.

De nouveaux besoins, de nouvelles options apparaissent et qui mieux que les nouveaux arrivants, sont en mesure de les concrétiser.

Pour que la vie de notre ASL soit un long fleuve tranquille, il faut que le plus grand nombre possible d'entre nous participe à sa gestion à tour de rôle.

C'est en effet la seule solution pour apprécier, non pas sa complexité, car ce n'est pas vraiment le cas, mais plus simplement, la réalité de la tâche.

Comme toutes les actions fondées sur le bénévolat, c'est un réel enrichissement !

Si le nouveau Conseil l'entérine, un candidat accepte de se dévouer, il s'agit de notre actuel trésorier. Outre ses qualités, qui sont nombreuses, c'est un actif !

Cette sorte de retour aux sources est un signe de dynamisme pour notre petite communauté !

Il démontre que dans notre société trop souvent taxée d'égoïsme, même si c'est parfois un peu vrai, il existe des individus qui considèrent qu'agir dans l'intérêt commun, avec pour seul bénéfice une réelle satisfaction morale, est de nature à justifier leur engagement.

Je salue par conséquent tous ceux qui ont participé à notre Conseil jusqu'à présent !

Je souhaite à ceux qui poursuivent la route, de le faire dans l'esprit le plus constructif possible, en éliminant le moindre intérêt personnel, toujours sujet à discorde et surtout avec tout le succès possible, pour rendre encore plus agréable notre environnement quotidien.

Je vous remercie de votre attention. »

Bienvenue aux nouveaux résidents :

- Kabou/Ghedjati square Satie
- Van Maele/Charles square Duparc
- Georgiou square Duparc
- Guguiano/Merrina square Poulenc
- Chantrait square Fauré

3) Présentation du bilan financier 2008 par M. Billot (Vote)

Monsieur Billot présente le bilan de l'exercice 2008.

Après vérification des comptes par Madame Valentin et Monsieur Vasseur, la seule observation concerne la rubrique «Assurances». Le montant de la réalisation est de 1 114 € au lieu de 844 €, ce qui donne un total des dépenses de 59 895 € au lieu de 59 625 € (voir annexe).

Réponse de Monsieur Billot : la différence est due au fait, que s'agissant d'une facture de fin d'exercice, elle a été débitée sur l'année 2009, mais devait être imputée sur l'année 2008.

Monsieur Cohen demande à quoi correspondent les frais bancaires.

Réponse de Monsieur Billot : frais de rejets, de prélèvements, de cotisation de la Carte Bleue. Nous avons actuellement 147 résidents en prélèvements.

N'ayant plus de questions, à 14h45 Monsieur Siguier demande à l'Assemblée de procéder au vote.

Présents contre	0
Pouvoirs contre	0
Présents abstentions	0
Pouvoirs abstentions	0

103 personnes ont pris part au vote dont 59 présents et 44 pouvoirs. Le bilan Financier de l'exercice 2008 est adopté à l'unanimité.

4) **Point sur les projets**

➤ **Etat d'avancement de la vente des pignons**

Les acquéreurs sont actuellement contactés par le Notaire pour établir les documents nécessaires à l'achat.

Monsieur Limon

Y a-t-il eu un bornage de fait : si l'on déménage, ou s'il y a litige, comment cela se passe-t-il ?

Réponse Monsieur Nozières : Non, pas pour les surfaces simples. Il vous est toujours possible si vous le désirez de faire vous-même votre bornage. Il faut rappeler que les frais de géomètre varient de 90€ environ pour les parcelles «ordinaires» et de 400 € à 500 € pour celles qui ont nécessité un bornage, sachant que dans la résidence, il n'existait jusqu'à présent aucune parcelle bornée.

Monsieur Francart

La présence chez le Notaire est-elle indispensable ? Peut-on donner pouvoir au Notaire au lieu d'y aller ?

Réponse Monsieur Nozières : je vous conseille d'être présent, cela évite toute difficulté.

Monsieur Breton

Nous sommes trois propriétaires sur un même bornage. Comment se passe le partage ?

Réponse Monsieur Nozières : les frais sont répartis en trois parts égales.

Monsieur Siriu

Une fois l'opération terminée, y aura-t-il une mise à jour des plans ?

Réponse Monsieur Nozières : Les plans cadastraux seront mis à jour. Cependant, le géomètre a déjà établi un plan d'arpentage.

Monsieur Boucard

Concernant les frais de Notaire, pour 300 € de terrain, il a été provisionné 700 € de frais de Notaire. Cela fait beaucoup.

Réponse Monsieur Nozières : Il y a un minimum perçu par l'état. 700 € est une provision ; les frais de géomètre ne sont pas intégrés, mais les 30 € d'acompte sont à déduire.

Monsieur Dessaut

Demande confirmation que le cahier des charges s'applique de la même manière aux pignons achetés concernant d'éventuelles constructions.

Réponse Monsieur Nozières : Le cahier des charges s'applique exactement dans les mêmes conditions.

Monsieur Francart

Ne faut-il pas changer le cahier des charges, et faire une différence entre les propriétaires et ceux qui ont la jouissance du pignon ?

Réponse Monsieur Nozières : fait lecture du cahier des charges, le protocole concernant la jouissance des pignons poursuit ses effets pour ceux qui sont concernés.

Monsieur Francart

Problèmes de fondation et drainage : concernant les drains dans les jardins privatifs, il est interdit de construire en dur sur cette bande. Il faut laisser l'accès libre. S'il y a des problèmes, c'est le propriétaire qui est responsable.

Y-a-t'il des plans sur les drains ?

Réponse Monsieur Nozières : oui pour l'ensemble des questions posées.

Monsieur Francart

Qu'appelle t'on fondation par radier ?

Réponse Monsieur Nozières : Dale directement coulée au sol, sans sous-sol ou vide sanitaire.

➤ **Création et implantation de la salle de l'ASLRB**

Présentation des projets par Monsieur Le Thiec

- **Type de construction**

Monsieur Le Thiec présente 2 projets de construction :

- 1) Projet n°1 : classique (préfabriqué),
- 2) Projet n°2 : innovante (bioclimatique).

Monsieur Siriu

Lieu de l'implantation bioclimatique ?

Réponse de M. Le Thiec : le lieu présenté est la butte début square Ravel.

Monsieur Chamoux

Il y a un troisième lieu d'implantation ?

Réponse de M. Le Thiec : D'autres sites sont envisageables.

Monsieur Puigserver

Rue du Moulin ?

- **Lieu d'implantation**

Monsieur Le Thiec présente les avantages et les inconvénients des lieux disponibles :

- Terrain de jeux
- Rue du Moulin
- Chemin de la Fontaine des Joncs
- Triangle transfo
- Gauche entrée de la Résidence
- Droite entrée de la Résidence

Monsieur Valentin, Monsieur Puigserver : dans les présentations, peut-on aborder le budget ?

Réponse de M. Le Thiec : la différence de budget est de l'ordre du simple au double.

Monsieur Francart

C'est une maison à usage collectif. Nous sommes hors budget sur le projet n°2.

Réponse de M. Nozières : Projet n°1 : 20 000 € (terrassement) + 30 000 € (mise hors d'eau et montage), sans EDF pour une surface construite de 50 m².

Réponse de M. Le Thiec : Projet n°2 : Structure (gros œuvre) 100 000 €. I faut financer des expertises complémentaires (étude de portance de sol, bilan thermique).
La vente des pignons rapporte 61 000 € moins 5 000€ = 56 000 €.

Monsieur Francart

Il s'agit d'un nouvel investissement. Pour les deux projets, ils sont soumis au vote d'une Assemblée Générale (extraordinaire) nécessitant la majorité des 2/3, soit 120 voix.

Réponse de M. Nozières : C'est exact, nous ne sommes actuellement que 106 votants. **Pour cette raison, nous ne pourrions pas voter en séance.**

Monsieur Bonnin, Monsieur Rivet :

Le premier projet fait 50 m², le deuxième projet 80 m². Cela fait une différence de prix qui nécessite un nouveau budget.

Réponse de Monsieur Le Thiec : Effectivement, le chiffrage du projet n°2 à 50 m² est en cours.

Monsieur Siriu, Monsieur Chamoux (et question de Monsieur Bergaire sur pouvoir de Monsieur Bonnin)

Pourquoi fait-on cette salle ? A quoi va donc servir cette salle ? Est ce vraiment utile ?

Réponse de Monsieur Nozières : Pour les réunions du Conseil, les archives de l'ASLRB, conformément au vote de l'AG 2008.

Monsieur Siriu

Ne va-t-on pas plus loin que le projet d'origine, il faut être plus précis ?

Réponse de Monsieur Le Thiec : Concernant le projet n°2, il reste effectivement à préciser le chiffrage du second œuvre et des dispositifs de chauffage.

Monsieur Guimonet

Concernant le 2^e projet, il y a un manque de financement. Cela n'entraînera t'il pas une augmentation des charges ?

Réponse de Monsieur Billot : Un financement sur une seule année n'est pas obligatoire. Il peut être envisagé sur plusieurs années. L'augmentation des charges dépendra du budget voté pour les années suivantes.

Monsieur Parent

. Contraintes de constructibilité des deux projets ?

. Faut-il un permis de construire ?

Réponse Monsieur Nozières : Dans tous les cas, il faut un permis de construire.

Monsieur Pécorini

Pas d'accord sur le 2^e projet.

Monsieur Maury

Ce projet étant à usage collectif, n'y a-t-il pas obligation de créer des places de stationnement.

Réponse Monsieur Nozières : S'agissant exclusivement des membres du Conseil et ces derniers résidant tous au Bief, il n'y a pas de besoin.

Monsieur Nozières

Le nivellement du triangle est à refaire.

Le triangle est central.

Monsieur Siriu

En ce qui concerne le chauffage bio du 2^e projet, l'amortissement sera long et faible. La salle ne sera pas suffisamment occupée.

Monsieur Colas : Afin de prendre une décision, votons sur le budget nécessaire à l'étude, s'il y a accord, poursuivons, sinon restons-en au projet n°1.

Monsieur Lafanéchère

Pour orienter l'étude, ne peut on pas faire un sondage dans la résidence ?

Réponse Monsieur Nozières : Non, car il s'agit d'une décision du seul ressort de l'Assemblée Générale.

Monsieur Francart voudrait l'avis du Conseil sur l'urgence de ce projet : le projet n°1 pourrait rester à usage restreint sur 50 m², avec éventuellement une extension possible, mais cela reste un autre débat.

Réponse Monsieur Nozières : concernant une construction modulable, il serait possible d'avoir une extension. D'autre part, plus la maison sera rapidement construite, plus la gestion du Conseil sera facilitée.

Monsieur Macé ne comprend pas pourquoi on ne peut pas répondre à la première question :

. soit on continue à étudier la solution innovante,

. soit on tranche sur la solution classique.

Les gens ne peuvent pas se prononcer car il n'y a pas assez d'éléments.

Réponse Monsieur Nozières : la proposition de M. Colas est pertinente, ou on accorde un budget pour l'étude complémentaire du projet n°2, ou on l'abandonne.

Monsieur Boucart

La réfection du triangle coûte 20 000 €. La demande est d'avoir un local ASLRB. On va au-delà de ce que l'on a besoin.

Réponse Monsieur Billot : le besoin a été identifié l'année dernière et voté en A.G.

Réponse Monsieur Nozières : C'est l'ambition de départ, mais si on part sur le projet n°2, on ne répond plus à la question. Nous ne sommes pas actuellement aux 2/3 (requis pour ce vote), peut-on simplement avoir votre avis sur ces 2 propositions.

Monsieur Puigserver : on parle d'un projet de 50 000 € ou 100 000 € ou d'un projet de 30 000 € ou 100 000 € ?

Réponse Monsieur Billot : il s'agit bien d'un projet de 50 000 € ou 100 000 €. Pour le financement, rien ne nous empêche de le budgéter sur plusieurs années.

Monsieur Nozières propose de voter l'attribution d'un budget de 5 000 € pour l'étude du projet n° 2.

Madame Kupiec

Si l'on s'oppose au 5 000 € la deuxième solution n'a plus lieu d'être.

Réponse Monsieur Nozières : absolument.

Monsieur Macé

Si l'on refuse de s'engager sur le projet n°2, cela ne préjuge pas de la décision concernant le projet n°1.

Monsieur Nozières propose le vote suivant :

«L'Assemblée Générale donne l'autorisation au Conseil Syndical de budgéter une somme de 5 000 € destinée aux études nécessaires à la finalisation du projet de structure enterrée».

A 16h50 Monsieur Siguier demande à l'Assemblée de procéder au vote.

Présents pour	23
Présents contre	35
Présents abstentions	2

60 personnes ont pris part au vote (sans les pouvoirs).

Contre la budgétisation d'une somme de 5 000 € destinées aux études du projet de structure enterrée.

5) Budget prévisionnel 2009 et approbation des charges (Vote)

Monsieur Billot présente le budget prévisionnel 2009.

N'ayant pas de questions, à 17h00 Monsieur Siguiet demande à l'Assemblée de procéder au vote.

Présents contre	0
Pouvoirs contre	0
Présents abstentions	0
Pouvoirs abstentions	0

107 personnes ont pris part au vote dont 60 présents et 47 pouvoirs. Le budget prévisionnel 2009, est adopté à l'unanimité. Les charges restent donc à 32 €

6) Election des syndicats (Vote)

Le Conseil comptait 18 syndicats.

4 syndicats se retirent du Conseil : M. et Mme. Patrizi, M. Gonzales, M. Ya OCl.

5 syndicats arrivent en fin de mandat :

- Monsieur Billot
- Monsieur Lavezzi
- Monsieur Le Thiec
- Monsieur Tsola
- Monsieur Nozières

3 syndicats se représentent :

- Monsieur Billot
- Monsieur Lavezzi
- Monsieur Le Thiec

Madame Nozières :

Nous manquons de représentants pour les squares Dukas, Duparc, Fauré et d'Indy.

Internet : suite au déménagement de notre responsable Internet (web master), nous recherchons un remplaçant. Monsieur Francart veut bien s'en occuper, mais ne veut pas être membre du Conseil. Monsieur Pasteau se présente pour ce poste.

Animation : idem, suite à déménagement de la personne responsable, nous recherchons un remplaçant.

Récapitulatif : se présentent :

- Monsieur Pasteau
- Monsieur Princé
- Monsieur Pinsard

Madame Hervieux veut bien être déléguée du square d'Indy, mais ne souhaite pas faire partie du Conseil.

Ceci est impossible, car les délégués de squares doivent être membres du Conseil.

N'ayant pas de questions, à 17h15 Monsieur Siguier demande à l'Assemblée de procéder au vote.

Présents contre	0
Pouvoirs contre	0
Présents abstentions	0
Pouvoirs abstentions	0

108 personnes ont pris part au vote dont 61 présents et 47 pouvoirs. L'élection des syndics est approuvée à l'unanimité.

- Messieurs Billot, Lavezzi et Le Thiec sont réélus
- Messieurs Pasteau, Pinsard et Princé sont élus. Bravo et bienvenue à eux.

7) Point d'avancement sur le solaire

Monsieur Nozières nous informe que 114 personnes ont répondu favorablement au questionnaire. Le Conseil s'était fixé 120 participants à ce projet, valables pour le poursuivre. Nous n'en sommes pas loin. Le square le plus représentatif est le square Satie.

Monsieur Nozières va recontacter le responsable de l'école d'Ingénieur à laquelle il a fait appel pour une étude.

Peut-être serait-il judicieux de faire une Assemblée Générale Extraordinaire sur les 2 points nous intéressant, soit le solaire et la salle ASLRB.

Accord unanime des personnes présentes à l'A.G.

8) Questions diverses

Monsieur Colas

Etat de la route square Henry Duparc : intervention municipale ou ASLRB ?

Réponse Monsieur Nozières : action de l'ASLRB vers la Mairie, car la voirie est sous responsabilité municipale.

Monsieur Leverageois

Problème récurrent de stationnement gênant entre le 25 et le 27 square Duparc, interdit par un marquage jaune sur le sol. On peut modifier les emplacements, mais il faut l'unanimité des résidents du square.

Monsieur Rivet

Au sujet des containers du jardinier, serait-il possible de les déplacer ? Je reçois des débris de bouteilles dans mon jardin, des canettes ...

Réponse de Monsieur Lopes Pinto (notre jardinier) : il faudrait rehausser le grillage.

Monsieur Pécorini

Les voitures qui stationnent sur les parkings doivent-elles être assurées ?

Réponse de Monsieur Nozières : oui, d'autant qu'il s'agit d'un stationnement sur la voie publique.

Monsieur Francart

Les parkings actuels font partie de la voirie. En ce qui concerne un éventuel projet de création de parkings, ces parkings seraient-ils propriétés de l'ASLRB ?

Réponse : S'ils sont construits sur des terrains de l'ASLRB, ils seront forcément propriété de l'ASLRB.

Monsieur Siriu

La palissade à l'entrée droite de la Résidence va se dégénérer dans le temps, et devenir grisâtre. Cela ne sera pas très joli. Est-il possible de mettre de la verdure pour la cacher.

Réponse de Monsieur Bonnin, propriétaire : Ce n'est pas terminé. J'envisage de peindre le mur, et éventuellement, mettre une plantation pour couvrir le grillage.

Réponse de Monsieur Billot : oui, sous réserve de ne pas la mettre à l'extérieur du mur.

Madame Pasquier

La maison de quartier Brassens amène des nuisances sonores et autres incivilités. Ne pourrait-on pas déplacer les poubelles qui se trouvent sur le trottoir, cela gêne les piétons, et surtout la circulation des poussettes.

Réponse générale : il faut en parler lors des réunions de quartier.

Réponse de Monsieur De Vriès : il faut faire un courrier à la mairie.

Monsieur Francart

Quand peut-on démarrer les travaux sur les terrains acquis ?

Réponse de Monsieur Nozières : on peut le faire dès lors que des arrhes ont été versés, sachant que si l'acquéreur change d'avis, il devra tout remettre en état.

Monsieur Lempernesse

Ne peut-on pas refaire le panneau de l'entrée de la Résidence. Les lettres deviennent illisibles.

Réponse de Monsieur Nozières : si effectivement un problème de lisibilité se pose, c'est indispensable.

Monsieur Rivet

La sortie de la Résidence est dangereuse vis-à-vis du feu tricolore de l'arrêt des cars. Les véhicules ne respectent pas le feu rouge qui est très mal réglé, et les ralentisseurs sont mal placés à cet endroit. Ils devraient être après le feu.

Réponse : ce problème ne concerne pas l'ASLRB, il faut le poser à la mairie.

Monsieur Breton

Si je disparaissais avant de signer l'achat de mon pignon, et que mes enfants ne veulent pas l'acheter, que devient ce pignon ?

Réponse de Monsieur Nozières : il reste propriété de l'ASLRB.

Madame Foulquier

Je vous rappelle qu'il y a des Conseils de quartier au cours desquels vous pouvez vous exprimer pour tous les problèmes concernant votre environnement. Voir Longjumeau Magazine, et le site internet de la Mairie.

Fin de séance à 18h00

ANNEXES :

- Ordre du jour.
- Comptes définitifs de l'exercice 2008.

ANNEXES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ASLRB du 21 mars 2009

● **ORDRE DU JOUR :**

1. Election du président de séance ➤ **Vote**
2. Rapport du Président de l'ASLRB
3. Présentation du bilan financier 2008 ➤ **Vote**
4. Point sur les projets :
 - État d'avancement de la vente des pignons
 - Création et implantation de la salle de l'ASLRB :
 - Présentation des projets,
 - Type de construction : classique ou innovante ➤ **Vote**
 - Lieu d'implantation ➤ **Vote**
5. Budget prévisionnel 2009 et approbation des charges ➤ **Vote**
6. Election des syndicats ➤ **Vote**
7. Point d'avancement sur le solaire
8. Questions diverses

BILAN de l'exercice 2008

Postes	Prévisions	Réalisations
Bureau	400 €	356 €
Animation	500 €	273 €
Frais bancaires	600 €	549 €
Site internet	100 €	275 €
Energie	1 000 €	212 €
Télévision	4 000 €	371 €
Assurances	1 400 €	1 114 €
Salaires et extras	40 000 €	40 224 €
Entretien	6 500 €	6 712 €
Renouvellement matériel	3 319 €	611 €
Aménagement	14 620 €	9 199 €
TOTAL	72 439 €	59 895 €

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses 2008	59 895	Charges 2008	68 989 €
		Produits financiers	954 €
TOTAL	59 895		69 943 €

BILAN des comptes 2008

ETAT des COMPTES au:

	01/01/2008	01/01/2009
BANQUE	12 349,61 €	14 655,52 €
LIVRET	15 731,35 €	10 600,21 €
TONIC + compte	14 850,60 €	14 935,98 €
Dettes fournisseurs	-16 588,76 €	-3 800,56 €
Résultat de l'exercice 2008	10 048,35 €	
Evolution de la situation financière :	36 391,15 €	36 391,15 €

PROJET DE BUDGET 2009

Postes	Prévisions	Réinvestissement	Budget 2009
Bureau	400 €		400 €
Animation	500 €	230 €	730 €
Frais bancaires	650 €		650 €
Internet	100 €		100 €
Energie	800 €		800 €
Télévision	2 000 €	3 625 €	5 625 €
Assurances	1 200 €		1 200 €
Salaires	45 000 €		45 000 €
Entretien	7 000 €		7 000 €
Renouvellement matériel	2 000 €	2 700 €	4 700 €
Aménagement	9 470 €	5 345 €	14 815 €
TOTAL	69 120 €	11 900 €	81 020 €

Montant des charges 2009			
69 120€ : 180 : 12 mois = 32€			
Report budgets antérieurs		Investissement	
		Aménagement 2009	14 815 €
		Report budgets	0 €
TOTAL	0 €	Vente pignons	50 000 €
Vente des pignons (estimation)	50 000 €	TOTAL	64 815 €